

AQIPA

Critères d'attribution de subventions pour la participation au congrès mondial de l'ISPO International Society of Prosthetics and Orthotics

Le congrès mondial de l'ISPO est un congrès majeur dans le domaine de l'appareillage avec prothèse et orthèse. Ce congrès a lieu aux trois ans et attire plus de 2000 experts et cliniciens à travers le monde dans le domaine de l'appareillage et contribue à la mise à jour des connaissances et à l'émulation des intervenants auprès des personnes amputées. L'AQIPA désire par cette subvention faciliter la participation de ses membres à ce congrès. Le montant de la subvention sera réévalué à chaque congrès.

Ayant trait au demandeur :

- La date limite de remise de la demande sera précisée sur la page d'accueil du site web de l'AQIPA, section « Nouvelles ».
- Le demandeur doit travailler de façon directe avec la clientèle amputée.
- Le demandeur doit être membre de l'AQIPA et préférablement s'impliquer dans l'association.
- Le demandeur doit exercer sa profession dans un établissement de santé de la province de Québec.
- Le demandeur doit démontrer l'impact de l'activité dans le cadre de la prestation de soins aux personnes amputées.
- Le demandeur doit s'engager à fournir un compte rendu à l'AQIPA, soit par écrit ou lors d'une présentation dans le cadre d'un congrès ou conférence. La nature de la présentation sera précisée et déterminé par le conseil d'administration de l'AQIPA, selon les besoins.
- Les boursiers devront obligatoirement s'impliquer dans les activités de l'AQIPA, soit lors de la préparation des congrès, soit par la participation à des projets spéciaux, ou autre.

Ayant trait à l'aspect financier et à la fréquence :

- La contribution de l'AQIPA doit être préférablement en partenariat avec la participation financière de l'établissement du demandeur. Le candidat devra démontrer la participation financière de son établissement ou d'un autre organisme.
- En janvier 2010, un montant global de 5,000 dollars a été approuvé par le conseil d'administration de l'AQIPA pour le congrès 2010 de l'ISPO. Le montant accordé pour une même personne ne peut dépasser 2,500 dollars. Ces montants seront révisés à chaque congrès.
- Deux à trois subventions pourront être accordées selon les montants demandés par le demandeur.
- Une subvention par personne, par période de 3 ans est accordée.
- Une subvention par établissement, par période de 1 an est accordée.

